

La
Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XXIV

Québec, 4 novembre 1911

No 13

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —
Calendrier, 193. — Les Quarante-Heures de la semaine, 193. — Cérémonie de la prise de possession de la cure de Notre-Dame de Québec par M. l'abbé E.-C. Laflamme, 194. — La « Corporation sole » aux États-Unis, 195. — Une conférence de Mgr Rumeau sur le Canada, 196. — Place très honorable des catholiques au couronnement de Georges V, 197. — Un livre canadien à distribuer dans nos écoles, 199. — Convertis américains et anglais, 203. — Monographies paroissiales, 204. — Le catholicisme en Anstralie, 205. — Bibliographie, 207.

Calendrier

— o —

5 DIM.	b	} XXII apr. Pent. et 2 Nov. <i>Kyr.</i> des <i>ables.</i> Vêp. de ce dim.
6 Lundi	b	
7 Mardi	†b	} De l'octave mém. de l'oct. (ant. des 1ères Vêpres), sans Suff.
8 Mercr.	b	
9 Jeudi	b	Octave de la Toussaint.
10 Vend.	b	Dédicace de la Basilique du S. Sauveur, (S. Jean de Latran) <i>dbl. maj.</i>
11 Sam.	b	S. André Avellin, confesseur.
		S. Martin de Tours, évêque et confesseur.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —
5 Novembre, Charlesbourg; Jacques-Cartier de Québec. —
6, Saint-Marc. — 8, Saint-François de Beauce. — 9, Sainte-
Louise. — 10, Saint-Gabriel.

**Cérémonie de la prise de possession de la cure de
Notre-Dame de Québec par M l'abbé E.-C. Laflamme**

— o —

Jeudi soir, à sept heures et quart, a eu lieu la cérémonie de la prise de possession de la cure de Notre-Dame de Québec par le nouveau curé, M. l'abbé E.-C. Laflamme. M. Laflamme était accompagné de Mgr C.-A. Marois, V. G., qui avait été chargé par S. G. Mgr Bégin, de présider à cette prise de possession, et de M. l'abbé Jules Laberge, secrétaire de l'archevêché. La vaste nef de la Basilique était remplie de fidèles, et un chœur assistaient les élèves du Grand Séminaire et du Petit Séminaire et un très grand nombre de prélats, de prêtres et MM. les Marguilliers. On a suivi à peu près le cérémonial qui avait été observé il y a 25 ans lors de l'installation du regretté Mgr Faguy.

A 7 heures, M. l'abbé Eug.-C. Laflamme a fait profession de foi selon la formule prescrite dans la Discipline du diocèse de Québec, en la chapelle du palais archiépiscopal, en présence de Mgr C.-A. Marois, V. G., de quelques membres du clergé, et de MM. les Marguilliers de la Basilique.

Puis, après avoir revêtu le surplis et l'étole, à la sacristie, et avoir prié quelque temps au pied du maître-autel, le nouveau titulaire s'est rendu au pied du trône de S. G. Mgr l'archevêque, où il a remis au secrétaire de Sa Grandeur a) l'extrait mortuaire de Mgr F.-X. Faguy, ancien curé ; b) la lettre, par laquelle Mgr l'Archevêque l'appelle à succéder au curé défunt. Après la lecture de ces deux pièces par le secrétaire, Mgr Marois fit une courte allocution, où il rappela les vertus du regretté Mgr Faguy, fit l'éloge du nouveau curé et lui présenta ses meilleurs vœux au nom de toute l'assistance.

Après l'allocution de Mgr le Grand Vicaire, M. l'abbé Laflamme monta au maître-autel, qu'il baisa, puis se rendit près du missel, coin de l'Épître, et le toucha de la main. Revenu au milieu de l'autel, il ouvrit le tabernacle, prit dans ses mains le saint ciboire et le replaça dans le tabernacle avec les cérémonies d'usage. Après avoir pris possession de son confessionnal, visité les fonts baptismaux, sonné la cloche, être monté en chaire, avoir visité le banc de l'œuvre, et pris possession de sa

stalle au chœur, il se rendit au maître-autel où il entonna le « Te Deum ». Après les prières du Rosaire, le procès-verbal de l'installation du nouveau curé a été signé à la sacristie par les personnes suivantes :

MM. Eug.-C. Laflamme, ptre, curé ; Jules Laberge, ptre, secrétaire ; Lionel Lindsay, ptre ; H. Têtu, ptre ; Denis-P. O'Neill, ptre, New-York ; I. Lecours, ptre ; Frs Pelletier, ptre ; F.-Th. Couet, O. P. ; F. Hyacinthe Couture, O. P. ; Ls Garon, ptre ; J.-E. Carrier, ptre ; Jos. Hallé, ptre ; Cy. Gagnon, ptre ; Ant. Huot, ptre ; Ls. Turgeon, ptre ; F.-X. Petitclerc, marguillier ; C. Labrègue, L. Montreuil, M. D. ; Luc Larue, ptre ; O. Genest, ptre ; Chs. Beaulieu, ptre ; Nap. Paré, S. J. ; Aug. Girard, S.J. ; J.-O. Roy, ptre ; J.-A. Damours, ptre ; J.-J.-B. Derome, ptre ; Alf. Langlois, ptre ; C.-R. Guimont, ptre ; N.-J. Proulx, ptre ; A. Painchaud, marguillier ; V. Lemieux, marguillier ; Séverin Martel, marguillier ; Henri Chassé, de « L'Événement » ; C.-A. Marois, V. G., P. A.

La « Corporation sole » aux Etats-Unis

LE DÉCRET DU 10 AOUT 1911 DE LA S. CONGREGATION DU CONCILE

« Les saints évêques des Etats-Unis d'Amérique ont droit d'être loués de ce que, parmi les soins empressés avec lesquels ils appliquent leur cœur et leurs forces à développer la religion catholique et à réchauffer la piété des fidèles, jamais ils n'ont manqué de veiller avec sagesse à protéger et à bien administrer même les propriétés temporelles de l'Eglise. De leur sollicitude pastorale, même sur ce terrain, les témoignages sont obviés ; et certes, il faut mettre de ce nombre les décisions que contiennent, sur l'administration de ces biens, les conciles pléniers de Baltimore.

« Naguère cependant, plusieurs évêques, tenant compte des circonstances actuelles et des difficultés particulières à certaines régions, jugèrent à propos de consulter le Saint-Siège et supplèrent en même temps Sa Sainteté d'établir, pour toute la république américaine des Etats-Unis, des règles propres à la gestion des biens temporels.

« Or, la Sacrée Congrégation du Concile, à qui la question fut soumise, après avoir pesé mûrement, après avoir, d'abord,

par l'entremise de Son Excellence le Délégué Apostolique, réclamé l'opinion des Révérendissimes Archevêques du pays, et adhérant à cette expression de leurs vues, surtout dans sa réunion générale du 29 juillet dernier, a résolu de suggérer et de fixer les règles suivantes :

«1°) Parmi les modes de possession et d'administration des biens ecclésiastiques maintenant employés aux Etats-Unis d'Amérique, il faut aux autres préférer celui que la langue vulgaire appelle « Parish Corporation », en entourant toutefois ce système des conditions et garanties qui sont en usage dans l'État de New-York. Ce procédé donc, si la loi civile l'autorise, les évêques veilleront à l'introduire immédiatement dans leur diocèse en ce qui concerne les biens temporels. Que si la loi ne le permet pas, ils insisteront auprès des autorités civiles, et par des moyens efficaces, pour qu'on le leur accorde le plus tôt possible.

«2°) Dans les endroits seulement où la loi civile ne reconnaît pas la « Parish Corporation », et à la condition que cette reconnaissance ne puisse être obtenue, on permet un autre mode, celui qu'on appelle « Corporation sole », avec cette restriction pourtant que l'évêque n'administre les biens ecclésiastiques qu'après avoir entendu et les intéressés et ses conseillers diocésains, et qu'après avoir obtenu leur consentement dans les questions d'importance majeure, la responsabilité en cette matière incombant à la conscience de l'évêque lui-même.

«3°) Le procédé dit « Fee simple » doit être absolument aboli.

« Ces règles salutaires que les Eminentissimes Cardinaux ont jugé à propos d'établir, je suis heureux de vous les communiquer avec l'autorisation de Sa Sainteté et j'espère que leur mise à exécution procurera de plus grands biens à l'Eglise dans ce très noble pays.

(Signé) C. CARD. GENNARE, Préfet,
B. POMPILI, secrétaire

Une conférence de Mgr Rumeau sur le Canada

Il y a quelque temps, à Angers, Mgr Rumeau faisait une conférence sur son voyage à Montréal.

Sa Grandeur évoqua, en de poétiques images, « la vision du

passé », rappela les débuts du Canada conquis par les Français sur les Indiens, la fondation de Québec, baptisé par les matelots normands « Québec ! Que c'est beau ! », puis celle de Montréal, par M. de la Dauversière, un Angevin, qui eut une inspiration et une vision de Dieu, et qui, avec le concours de M. Olier, de Jeanne Mance et de quelques autres vaillants, conçut la fondation de cette ville sur le bord du Saint-Laurent. Deux cents ans après, une autre messe était célébrée au pied du même Mont-Royal. C'était la messe triomphale du Congrès eucharistique de 1910. Quelle messe et quels souvenirs !

Et voici maintenant « la vision du présent ». Mgr Rumeau fait remarquer que la terre canadienne est une terre de liberté, que l'Église catholique y est, non seulement acceptée et respectée, mais en union complète avec le pouvoir civil ; aussi a-t-on pu voir les premières autorités de la ville et du pays recevoir officiellement le Légat du Pape, et lui faire des discours pleins de foi et d'attachement pour l'auguste personne du Pontife suprême qu'il représentait à ces solennelles assises. Sa Grandeur cita les passages les plus remarquables des discours de sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada ; du maire de Montréal ; de M. Gouin, premier ministre de la province de Québec ; de M. Tellier, chef de l'opposition : la réponse de M. Bourassa à Mgr Bourne, au point de vue du maintien de la langue française.

Enfin, Mgr Rumeau rappela les inoubliables scènes du Congrès eucharistique. « Quelle émotion, s'écria Mgr Rumeau, pour un cœur catholique et aussi pour un cœur français, quand on songe que, sur cet immense parcours de 4 à 5 kilomètres, toutes les maisons étaient décorées, et que toutes portaient à côté du drapeau pontifical et du drapeau national le drapeau français ! »

**Place très honorable des catholiques
au couronnement de Georges V**

— o —

On écrivait de Londres à la *Correspondance de Rome* (29 juin 1911) :

Les cérémonies du couronnement ont revêtu un caractère

grandiose et universel dont il faut avoir été témoin pour s'en faire une idée. Je ne parle pas seulement des cérémonies qui se sont déroulées ici ; elles ne furent qu'une minime partie d'un grand ensemble.

Jeudi 22, l'Angleterre, depuis les grandes villes jusqu'au moindre hameau, fut en fête ; partout des décorations, partout des réjouissances, partout des services religieux et civils. Pas une voix discordante. Le cœur de tant de millions d'hommes battait à l'unisson.

Ce fut pour la première fois, depuis trois siècles, que les catholiques prirent part aux réjouissances communes, sans regret, sans restrictions pénibles. C'était, en effet, pour la première fois que le roi, au moment du sacre, ne prononçait pas le serment « blasphématoire » contre le catholicisme et n'outrageait pas les catholiques dans leurs croyances les plus sacrées ; pour la première fois, ils n'étaient pas traités d'idolâtres et marqués au front comme sujets rebelles ou suspects.

Aussi, dans chaque église, dans chaque oratoire, les catholiques ont prié solennellement pour leur roi, pour la prospérité de son règne. En même temps, nous étions fiers de voir parmi les premiers figurants plusieurs catholiques dont la place est grande dans les conseils de l'Empire.

Tout d'abord, c'est avec joie que nous avons salué l'arrivée du représentant de Sa Sainteté, Mgr Granito di Belmonte. Il a été reçu par le roi avec tous les honneurs rendus aux représentants des grandes puissances.

Les premiers ministres de trois des grandes colonies anglaises sont des catholiques marquants : — *sir Wilfrid Laurier* pour le Canada, — *sir Joseph Ward* pour la Nouvelle-Zélande, — et *sir Patrick Norris* pour Terre-Neuve.

N'oublions pas non plus la présence de *Louis-Philippe Brodeur*, le ministre de la Marine canadienne.

Mais c'est au *duc de Norfolk* que revenait en ce jour la première place après celle du roi. On peut dire qu'il était l'homme le plus en vue dans la circonstance. C'est le seul « Comte Maréchal » de l'Empire, qui a l'honneur unique de porter le sceptre royal. En outre, il était l'ordonnateur et le conducteur de tout le cérémonial. Premier des pairs d'Angleterre, il marchait à la tête de la noblesse.

Enfin, dans une sphère différente, nous trouvons un autre catholique illustre, *sir Edouard Elgar*, le plus grand des musiciens anglais, à l'heure présente. Il avait été chargé de composer et d'exécuter plusieurs morceaux. Il a joué notamment la marche triomphale de la sortie. *Sir Elgar* est un converti.

On peut juger par ces quelques notes combien les catholiques ont eu raison de se joindre de toute leur âme aux réjouissances générales. Leur place y était aussi grande que méritée par leur patriotisme et par la valeur personnelle de leur représentants.

Un livre canadien à distribuer dans nos écoles

Une brochure d'une matière considérable, *L'Apostolat en Afrique*, vient de paraître. Plusieurs, entre autres, M. C.-J. Magnan, inspecteur général des Écoles de la Province de Québec, ont exprimé l'opinion qu'elle est convenable, désirable comme livre de récompense dans nos écoles, même dans nos collèges.

Le but poursuivi : propagande en faveur des Missions d'Afrique ; création d'une petite source de revenus au profit des Sœurs Blanches, ajoute encore aux raisons de favoriser sa diffusion.

Et au moment où de louables efforts vont être tentés pour stimuler la vente des ouvrages canadiens, ce petit volume devrait, il nous semble, recevoir un bienveillant accueil. D'autant que, les premiers peut-être en Canada, ses auteurs ont résolu une objection sérieuse, en le vendant à un prix réellement modique.

Fait à remarquer : parlant beaucoup de choses africaines, cet ouvrage n'en conserve pas moins une note particulièrement nationale, puisqu'il met en lumière équitable et flatteuse le dévouement, le bon travail de nos compatriotes au noir continent.

Pour inculquer les principes de la morale, toujours, les éducateurs attachèrent grande importance à la suggestion. Et c'est à bon droit, puisque l'exemple joue, sans conteste, forte partie dans l'orientation de la conduite humaine.

Au simple aspect de l'Apollon du Belvédère, ému de sa beauté, on se redresse, on prend, d'instinct, une pose plus noble

et plus fière. Pourquoi le récit d'actions grandes et belles ne ferait-il pas germer et croître dans l'âme humaine des pensées généreuses, de bonnes résolutions ?

Aussi les traits de grandeur morale, de patriotisme, de courage héroïque, empruntés aux anciens, aux Grecs comme aux Romains, ont été imprimés dans bien des manuels. Sûrement leur influence peut être salutaire et durable, mais n'est-il pas à présumer que, accomplis, racontés depuis tant de siècles, ils perdent quelque peu de leur « vertu enseignante » ? N'est-il pas vraisemblable que des actes tout aussi admirables, remontant à quelques années, à quelques mois peut-être, même à quelques cents ans, seront plus édifiants s'ils forment partie de notre patrimoine historique ?

Et s'il arrive que les auteurs de ces actes sont des hommes, des femmes dont nous connaissons les parents, les amis, que nous connaissons eux-mêmes ; n'est-il pas probable, n'est-il pas certain que ces modèles d'abnégation, de charité, d'esprit apostolique, paraîtront aux enfants, aux jeunes gens, paraîtront à tous, plus « de chair et d'os », plus éloquents, d'une imitation plus facile que les « hauts faits » attribués aux anciens dont l'existence même est parfois mise en doute ?

* * *

Comprenant les choses de cette façon, donnant à l'historien, à qui aime et recherche l'humble récit, la menue histoire, un stimulant nouveau par l'assurance que le talent, que les goûts littéraires et patriotiques conduisent ailleurs qu'en un lit d'hôpital, nous augmenterions, nous enrichirions, pour le profit de tous, notre avoir littéraire, nos archives nationales.

Et si la solidarité de race est quelque chose ; si ce qui contribue à former la gloire d'un peuple n'est pas une lubie, ne serait-il pas convenable, désirable vraiment, de chercher davantage dans notre histoire « à nous », dans nos modestes chroniques, où les preuves de beauté morale, de courage très grand, chez les petits, chez les modestes surtout, sont parfois admirables ? N'y trouverait-on pas ces exemples frappants de vertu, de désintéressement, de fidélité au devoir, si utiles, si agréables à faire connaître ?

Notre histoire : « Écrin de perles ignorées », est pleine de trésors enfouis, inconnus d'un trop grand nombre !

Ne conviendrait-il pas de raconter, de publier, par exemple, qu'en 1815, un Lord Selkirk, fondateur de la compagnie de la Baie d'Hudson, poussé par l'admiration et la reconnaissance, demandait à Jean-Baptiste Lagimodière, de Maskinongé, quelle récompense il fixait pour le voyage extraordinaire qu'il venait d'accomplir, de Winnipeg à Montréal, distance de 1500 milles, en une soixantaine de jours, seul, l'hiver ? Que celui-ci, peu soucieux de l'or mis à sa portée par l'Écossais généreux, répondait avec un désintéressement, avec un esprit de foi dignes des premiers siècles : « Pour récompense, Mylord, envoyer-nous des prêtres ».

Et, détails qui ajoutent encore à la beauté du trait, Lagimodière était pauvre ; il venait au risque d'être égoïgé par les engagés des « bourgeois du Nord-Ouest », en guerre avec sa compagnie, d'exposer dix fois sa vie, de prouver une endurance extrême, rendant au noble lord et à ses associés un service d'une importance telle, qu'en déterminer la valeur en argent n'était pas chose facile.

Puis, continuant notre question : Ne vaudrait-il pas mieux, pour nous et nos enfants, raconter cet admirable fait, et d'autres du même genre, que de rappeler qu'un Probus, général romain, sage et désintéressé, c'est sûr, mais plus poseur que notre Canadien, et qui, aux envoyés d'un roi barbare, l'abondant, chargés de riches présents, disait, mangeant sa soupe « à la spartiate » : « Que me font ces inutilités ? Allez dire à votre maître que s'il ne se rend sans délai à discrétion bientôt il verra son royaume aussi dénudé que l'est ma tête ». Et l'on assure que, devant son époque, sa calvitie était moderne, c'est-à-dire complète.



Mais certaines personnes favorables, pourtant, aux « professeurs de morale, moins antiques que Probus, le Romain, objecteront peut-être : « Quand nous avons tant d'œuvres locales à créer, à maintenir, serait-il sage, serait-il équitable de stimuler les dons, même ce modeste achat, pour aider les œuvres d'Afrique ? »

Quelques mots de réponse à ce scrupule ne seront donc pas sans à propos.

Si l'adage « *fabricando fit faber* » est exact, et il l'est, n'en résulte-t-il pas logiquement que c'est en donnant qu'on devient charitable ? Qui se sera montré généreux pour les Missions d'Afrique ou du Japon deviendra plus facilement l'appui des autres œuvres qu'elles soient locales, canadiennes ou étrangères !

Et, dans leur petite préface, les auteurs de *L'Apostolat* eurent grand soin de poser la question avec la largeur convenable : « Cette aide s'étendra, nous l'espérons, et d'une façon substantielle, aux autres Missions du Nord-Ouest canadien, de la Chine, du Japon et de partout. La vieille France a été et est encore le meilleur appui, la grande pourvoyeuse de toutes ces œuvres. Pourquoi la Nouvelle-France n'aurait-elle pas la noble ambition de marcher, et de près, sur ses traces ? »

Nous venons de mentionner quelques Missions auxquelles il serait convenable, nécessaire même de nous intéresser.

« A plusieurs, la tâche pourra paraître onéreuse, exagérée. Mais avant de prononcer d'une façon définitive, ne l'oublions pas : qu'ils habitent l'Afrique, l'Ouest canadien, la Chine, le Japon, etc., les hommes sont tous frères ! Partant, le doux précepte qui offrit à l'apôtre saint Jean matière pour la prédication de ses dernières années : « Mes petits enfants, aimez-vous les uns les autres », s'applique à tous les hommes, qu'ils soient blancs, jaunes ou noirs ; qu'ils habitent des régions rapprochées ou lointaines... »

* * *

D'ailleurs, pour quiconque observe ce qui s'opère en Afrique, la parole irrésistible : « *Veni foras ! — Sors du tombeau !* » à été dite enfin, à ce continent infortuné. Heureux qui prendront part à l'ŒUVRE immense, de bénédictions infinies !

Et même, sans la promesse que l'aumône jamais n'appauvrira, ne serait-il pas louable, on ne peut plus pratique, d'arracher à ce torrent irrésistible d'extravagantes dépenses, auquel beaucoup de personnes ne savent guère résister, pour promouvoir en Afrique ou ailleurs, les œuvres de charité, de civilisation, d'apostolat ; d'arracher, disons-nous, de faibles sommes, quelques misérables débris ?

Les secours, on le sait, peuvent être d'espèces diverses : pour

l'avantage de l'Afrique et de ceux qui voudront contribuer, souhaitons que ces secours soient multiples, généreux, répétés.

En ce moment notre demande est bien modeste, notre suggestion raisonnable, et nous prions qu'on veuille les agréer.

De quoi s'agit-il en effet ?

D'acheter, de faire acheter, faisant travail de propagande, un joli livre, d'une matière abondante, considérée instructive, intéressante ; de l'acheter, répétons-nous, mais à un prix évidemment modique. . .

Alors, nous le disons avec confiance, à quelque point de vue qu'on l'envisage, serait-il sage de négliger occasion si belle, si facile d'un bon patriote en faisant œuvre d'apostolat ?

Québec, septembre 1911.

Amis des Missions.

— o —

Convertis américains et anglais

— o —

De la *Croix* (Paris :)

L'Église catholique continue à recevoir de nombreux convertis en Amérique et en Angleterre. Il peut être intéressant d'en signaler quelques-uns.

A Philadelphie on constate un mouvement de plus en plus accentué vers l'Église catholique. Plusieurs membres de l'Église épiscopaliennne se sont convertis durant ces dernières années. Ces jours-ci, un certain nombre de pasteurs et d'étudiants en théologie ont demandé et obtenu l'autorisation d'entrer au Séminaire catholique d'Overbrook pour y poursuivre des études d'apologétique catholique.

Dans l'État de New-York, la supérieure d'une congrégation de religieuses anglicanes, accompagnée de cinq de ses sœurs, s'est rendue au village de Graymoor dans le but de s'y faire instruire de la religion catholique et pour se convertir.

En Angleterre, c'est la conversion du pasteur Steele, de l'église de Crom, dans le comté de Fermagh (Irlande), où il fut attaché pendant vingt-deux ans.

Le nouveau converti avait été chapelain du grand-maitre des Orangistes.

Il vient de se rendre à Rome pour y étudier la théologie

Il compte entrer ensuite dans les Ordres sacrés.

Pareillement, le Révérend C. Russell, pasteur anglican d'une paroisse importante, a abjuré, voici quelques semaines, entre les mains du docteur Vaughan, neveu de feu le cardinal-archevêque de Westminster.

Ajoutons encore à cette liste le nom du Révérend Archibald Burges-Bayley, curé anglican de Rayney-Park, qui vient de faire profession de catholicisme dans l'église de Saint-Antoine, à North Cheam ; le nom aussi du Révérend David Rhys Morgan, reçu dans l'Église au collège des Franciscains, à Oxford.

La liste pourrait encore s'allonger, car les conversions, en Angleterre et en Amérique, deviennent de plus en plus nombreuses.

Pendant ce temps, quelques pâles sectaires perdent leurs forces à crier que l'Église se meurt. Laissons-les dire, pauvres gens ! Leurs clameurs ne changent rien à la réalité. L'Église demeure debout : elle voit venir vers elle les âmes sincères, parce que seule elle est la vérité qui sauve.

Monographies paroissiales

Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, vient d'adresser aux prêtres de son diocèse — dit la *Semaine religieuse de Paris* — une lettre pour les prier de consacrer une partie des conférences des trois années 1912, 1913, 1914, à faire la monographie de leur paroisse, de leur aumônerie, de leur maison d'éducation. Les curés de paroisse pourront même, à cette occasion, demander le concours des laïcs ayant fait des études particulières en histoire, en paléographie, en épigraphie, en architecture. « Aucune étude, dit Monseigneur, ne nous paraît offrir au clergé plus d'utilité et d'attrait, s'il l'accepte comme un délassement au milieu d'incessantes occupations, et comme une diversion aux fatigues du ministère. L'histoire locale recherche nos titres de famille et nos traditions, relie le passé au présent, par le culte des ancêtres, assure les longs avenir, attache le curé à sa paroisse et la paroisse à son curé. Le prêtre est, par situation et vocation, l'annaliste attitré de son église. Ainsi, le sacerdoce ancien était préposé aux archives publiques. »

Au dire de Mgr Lobbedey, c'est faire œuvre de science approfondie, de patriotisme filial et de foi religieuse que de nous initier davantage aux mœurs, aux traditions, aux croyances, en un mot, à la vie même de nos aïeux. Au sein de la grande patrie française, il y a place pour les patries plus restreintes et non moins chères. Affirmer, agrandir et fortifier l'esprit provincial, ce n'est donc pas détruire, c'est développer et compléter l'esprit national.



Le catholicisme en Australie



... Comme en Angleterre, comme dans presque toutes les colonies anglaises, les catholiques australiens ont commencé par être persécutés. Ce n'est que peu à peu, très lentement, avec des reculs et des réactions, que leurs droits élémentaires furent reconnus. L'histoire de leurs luttes n'est pas encore écrite, que nous sachions ; aussi bien ne sont-elles pas encore terminées. Pour les retracer dans leurs détails, les documents nous font défaut.

Cependant il vient de paraître à Sydney une substantielle brochure de M. P. S. Cleary (1), publiée avec l'approbation de S. Em. le cardinal Moran, où les efforts catholiques dans la Nouvelle-Galles du Sud sont passés en revue, à l'occasion de récents débats scolaires.

La Nouvelle-Galles du Sud est un des Etats les plus civilisés de la République australienne, nous voulons dire par là qu'il est un de ceux où la colonisation s'est exercée avec le plus de ténacité et de succès. Quel traitement y fait-on aux catholiques ?

Les fondateurs de la colonie déclarèrent que l'Eglise anglicane était l'Eglise nationale. En vertu de ce principe, les prêtres catholiques qui abordaient dans le pays en étaient aussitôt bannis. Cette attitude revêche, on l'observait du reste aussi bien à l'égard des catholiques que des protestants dissidents. Cette situation dura jusqu'en 1820.

A cette date, un prêtre, l'abbé Therry, s'établit en Australie.

(1) *State education in New South Wales*. Prix, 0 fr. 30, Sydney, 1911, chez W. Brooks, 17, Castlereagh Street.

Rien ne put prévaloir contre son zèle, ni la force ni la flatterie. On alla jusqu'à lui offrir une somme considérable s'il voulait quitter le territoire australien. Therry refusa. Cette lutte se prolongea dix ans.

Les hasards de la politique amenèrent alors en Nouvelle-Galles du Sud un gouverneur et un *attorney general* qui étaient catholiques. Ils s'entremirent auprès des ministres anglais (1833), représentant qu'en face de 43 000 protestants se trouvaient 17 000 catholiques, dont les écoles ne pouvaient vivre faute d'une reconnaissance et d'un appui officiels. Le résultat de ces démarches fut, en 1836, le *Church Act*, qui donnait, en principe, satisfaction aux catholiques.

Nous ne saurions retracer ici les moyens employés par les protestants pour contrarier l'effet de cette mesure législative : anglicans et séparatistes firent bloc contre le catholicisme.

Plus tard, on tenta de revenir en arrière, mais en vain. Rien ne put entraver l'essor du catholicisme.

Quelques chiffres donneront une idée de son développement actuel en Nouvelle-Galles du Sud. Les traitements des professeurs enseignant dans les écoles catholiques de la colonie s'élèvent à plus de 4 millions par an. Depuis dix ans, les seules écoles catholiques ont vu augmenter le nombre de leurs élèves, — de 38 000 à 42 000. La population catholique elle-même s'est recrudescée d'une façon notable : elle est aujourd'hui de 350 000 âmes en face de 620 000 anglicans.

Les hommes et les choses ne changent pas, et, sous d'autres formes, subsistent les mêmes obstacles. Le gouvernement ouvrier veut aujourd'hui monopoliser l'instruction. Les catholiques australiens, groupés autour de leurs évêques et de leurs curés, sauront s'opposer à cette laïcisation protestante.

Un avenir grandiose leur est promis s'ils savent agir. Laisant de côté la Nouvelle-Galles du Sud, si nous tournons nos regards vers l'Australie occidentale, nous constatons que là aussi le catholicisme est en progrès.

La découverte de gisements aurifères à Coolgardie et à Kalgoorlie eut pour effet d'attirer nombre d'émigrants. Beaucoup de ces derniers étant Irlandais, on vit la population catholique passer rapidement dans ces parages de 10 000 à 50 000 âmes. On dut créer un nouveau diocèse, s'adresser à

des missionnaires. Les Rélemporistes et les Bénédictins s'empressèrent d'apporter leur concours. Les Bénédictins se sont installés notamment à New-Norcia d'une façon durable. Ils y convertissent les indigènes et rayonnent parmi les populations européennes. . . .

(*La Croix*, Paris.) R. T.

— o —
Bibliographie

— VIE DE LA SAINTE VIERGE, *d'après les méditations d'Anne-Catherine Emmerich*, par l'abbé DE CAZALÈS, 11^e édition. Un vol. in-12 de 416 pages. Prix broché : 2 fr. 50. Librairie Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-6^e; et chez Garneau, libraire, à Québec.

En 112 chapitres, le traducteur français condense tout ce que la célèbre voyante allemande a écrit sur la sainte Vierge; et l'on sait combien vivants et souvent touchants sont les récits tombés des lèvres ou de la plume de Catherine Emmerich. De plus, et c'est par là que ses visions se distinguent de tant d'autres pieuses rêveries, on n'y rencontre rien qui puisse alarmer la plus scrupuleuse orthodoxie, ni même prêter le flanc à quelque critique sérieusement fondée. Tout est donc charme et profit, dans ce beau volume, pour la piété du fidèle autant que pour la curiosité du lecteur. (*La Divine Hostie*.)

— LE CHEMIN DE LA VÉRITÉ, par le comte DE CHAMPAGNY, de l'Académie française, nouvelle édition corrigée, augmentée. 1 vol. in-12. Prix : 2 francs. Librairie Pierre Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris-6^e et chez Garneau libraire à Québec.

Excellente idée qu'a eue l'éditeur de nous donner une nouvelle édition de cet ouvrage apologétique où l'on étudie l'homme avec ses besoins intellectuels, moraux et physiques, pour en déduire et induire qu'il y a nécessairement un Être bon et juste qui, dans une autre vie, doit à sa justice et à lui-même de combler les aspirations qu'il a mises dans la nature humaine. On pourrait dire que c'est une introduction philosophique à la religion catholique et au bonheur. Les objections y sont résolues et on y a ajouté le témoignage d'un bon nombre de savants en faveur de l'existence de Dieu et de la foi chrétienne. Cette étude claire et par degrés est à la portée de tous les sceptiques et des désolés : c'est une perspective ouverte sur la divinité et le christianisme.

(*Annales catholiques*.)

CIERGES ET VINS DE MESSE

MAISON J.-B. LASNIER PÈRE

Fabricant de cierges, bougies, chandelles

Importateur de vins de messe

La maison J.-B. Lasnier père est autorisée par Monseigneur l'Archevêque de Québec à vendre du vin de messe et des cierges pour toutes fins liturgiques.

Entrepôt, magasin et bureau : rue Saint-Georges, Lévis.
Téléphone—Bell 91.

“ National 169.

— FONDÉE AU CANADA EN 1885 —

F. CERNICHIARO & FRÈRE

Doreurs, Argenteurs et Nickeleurs sur articles
métalliques

51, RUE SOUS-LE-FORT, QUÉBEC

Réparations spéciales de Vases sacrés, Chandeliers, Candélabres et tout bronze d'église, Couteaux, Fourchettes, Cuillères, Services à Thé argentés et dorés. Soudures en or et argent. Vente et échange. Bronze et Orfèvrerie d'église, Vases sacrés, Chandeliers, etc. Aussi une spécialité de vernis inaltérable pour Bronze.

VÊTEMENTS ECCLÉSIASTIQUES. Ancien atelier de Madame Soucy. Dlle Marie Renauld, 154, coin des rues du Roi et Laliberté (ancienne rue de la Chapelle), Saint-Roch, Québec. Coupe et Confection de Goutanes, Pardessus, etc.

AUX COMMUNAUTÉS ET AUX FABRIQUES

Fabrication et Vente de **CIERGES**
fabriqués suivant les règlements diocésains

JOS. LASNIER, Longueuil, P. Q.